

21/10/2021

== Communiqué de presse ==

Signature convention triennale DGCCRF / SNIFL

Le Syndicat National des Importateurs / Exportateurs de Fruits et Légumes – Saint-Charles (SNIFL) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ont reconduit leurs engagements et leur partenariat dans le cadre du 6^{ième} renouvellement triennal de la Convention « *Démarche Qualité Saint-Charles* ».

Le grand public n’a pas toujours connaissance du fait que la « *Démarche Qualité Saint-Charles* » fait l’objet d’une convention unique en son genre. Créée en 2001, cette Démarche Qualité a pour objectif de permettre à tous ses signataires, professionnels des fruits et légumes et quelle que soit leur taille, de parvenir à un niveau d’excellence en matière de maîtrise des procédures HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Points*).

La « *Démarche Qualité Saint-Charles* », volontaire, mutualisée, unique et règlementairement encadrée, garantit à ses clients et aux consommateurs la mise à disposition de produits répondant à des caractéristiques régulièrement contrôlées et analysées.

D’une périodicité « triennale », la convention « *Démarche Qualité Saint-Charles* », entérinée par la DGCCRF, est signée à ce jour (*pour la période 2021-2024*) par 62 sociétés adhérentes au SNIFL. Ce travail de longue haleine se caractérise notamment par un suivi effectué par les services de la DREETS Occitanie et la présentation de bilans réguliers. Deux laboratoires sont également partenaires de cette Démarche : le Laboratoire Départemental d’Analyses (CAMP) et le Laboratoire Phytocontrol. Le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) est également partie prenante.

Ainsi, Monsieur Denis GINARD, Président du SNIFL, accompagné par Monsieur David PATTE, Directeur, se sont rendus dernièrement à Paris afin de renouveler cette convention jusqu’en 2024. La signature de ce renouvellement ayant eu lieu dans les locaux de la DGCCRF en présence de Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice Générale.

Ainsi, ils ont à nouveau scellé, par cette signature, la continuité de cet important partenariat « *Public/Privé* » initié en 2001, source de compétitivité pour les entreprises signataires et d’attractivité pour la plateforme dans son ensemble.

A l’occasion de cette signature, Madame BEAUMEUNIER a tenu à rappeler qu’ « *elle était très satisfaite de la collaboration entre ses équipes et les services du Syndicat, et qu’elle mesurait à la fois le chemin parcouru et la constante progression des procédures et des protocoles mis en place dans le cadre de la Démarche Qualité Saint-Charles, la qualifiant d’exemplaire* ».

De son côté, Monsieur Joël BONARIC, Directeur Pôle CCRF et métrologie Occitanie, a souhaité rappeler que l’une de ses premières missions lors de sa venue en Occitanie était de superviser le renouvellement de la convention en 2018, qu’il avait eu beaucoup de plaisir et de satisfaction

à accompagner les professionnels de Saint-Charles dans cette dynamique et cette démarche de progrès pendant 3 ans, et qu'avant sa mutation en PACA sur ce mois d'octobre, il était ravi d'être présent à ce 6^{ème} renouvellement pour trois nouvelles années de pleine collaboration entre les services de la DGCCRF et du Syndicat. Il a également souligné le sérieux de la démarche portée par **le Syndicat et ses entreprises** signataires en termes de protocoles « *qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire* », comme le formidable levier d'entraînement que cette dynamique représente pour l'ensemble de la filière.

De leur côté, les représentants du Syndicat ont tenu à saluer l'investissement des équipes décentralisées de la DDPP des Pyrénées-Orientales et de le DREETS Occitanie pour leur accompagnement et leur investissement, soulignant qu'il s'agissait là aussi d'un facteur de réussite indéniable de cette démarche.

Depuis la dernière signature en 2018, les avancées ont été nombreuses. Parmi elles, on peut notamment citer :

- La labellisation du Syndicat, avec un score de 100 % de conformité par l'Organisme Certificateur International : SGS. Ce label vient valider les exigences relevées par le Syndicat au travers de 8 engagements de services, suivis et détaillés dans le référentiel réalisé pour cette certification.
- La mise en place d'une nouvelle identité visuelle.
- La formalisation d'un catalogue de formations.
- Le recrutement d'une seconde Animatrice Qualité afin de renforcer le suivi de la Démarche Qualité Saint-Charles et l'accompagnement des entreprises signataires dans sa bonne application. Ce n'est donc pas une, mais deux Animatrices Qualité qui sont désormais au service des entreprises signataires ! Cette embauche a également permis de conforter le pôle « Formation » du Syndicat.
- Le renforcement du rôle du Syndicat en termes de « Conseil », de « Formation » et d'« Accompagnement » auprès des entreprises signataires dans leurs problématiques « Qualité », et de manière plus large, auprès des entreprises de la filière souhaitant un accompagnement du Syndicat dans ce domaine.
- L'obtention de la certification « QUALIOPI » en juillet 2021, obligatoire au 1^{er} janvier 2022 pour tous les organismes de formation.
- Le lancement de nouvelles formations « *Food Defense* » et « *Food Fraud* ».

Ce 6^{ème} renouvellement triennal va permettre à la « Démarche Qualité Saint-Charles » de poursuivre sur sa lancée, afin d'apporter au consommateur toujours plus de garantie en matière de sécurité alimentaire.

Saint Charles International est la première plateforme européenne de commercialisation, de transport et logistique de fruits et légumes frais. Située à Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales, elle pèse 1.95 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 1 768 000 tonnes de fruits et légumes, pour 2 200 emplois directs. Les flux sont principalement d'origine méditerranéenne.

Pour en savoir plus : communication@saintcharlesinternational.fr